

# Témoignages



Notre CPTS est née de la volonté des praticiens libéraux de ce territoire de prendre en charge leurs patients en ayant l'œil de chacun.

Nous voyons tous le même patient mais sous un angle différent.

Il nous a semblé important de nous réunir pour échanger sur nos problématiques.

La CPTS nous est apparue pertinente comme outil pour nous aider dans ces démarches.

*Dr. Vermeersch, Dr. Llagonne,  
Co-Présidents CPTS du pays d'Epervay-  
Terres de Champagne (51)*



Notre territoire présente des attraits, mais la démographie révèle un augmentation de la demande de soins et une diminution du nombre de médecins.

Pour utiliser toutes les ressources de notre territoire, il nous a paru nécessaire de travailler ensemble entre professionnels de santé (médecins, IDE, Kiné Pharmaciens...) mais aussi les personnels du médico-social qui participent à l'accompagnement de nos patients.

Ce travail coordonné devrait nous permettre de passer les prochaines années, en maintenant une qualité des soins pour nos patients. La CPTS est l'outil pour relever ce défi.

*Dr. Levèque  
Trésorier de la CPTS Thur Doller (68)*



C'est une meilleure prise en charge des patients grâce à un partage d'expertise des professionnels investis dans la CPTS.

*Dr. Grang  
Vice-Président CPTS Sel et Vermois (54)*



# En savoir plus

Vous souhaitez en savoir plus ?  
Vous investir dans une CPTS sur votre territoire ?  
Développer un projet CPTS ?

N'hésitez pas à consulter notre site internet :

[www.urpsmlgrandest.fr/cpts/CPTS.html](http://www.urpsmlgrandest.fr/cpts/CPTS.html)

Notre équipe de chargés de mission est là pour vous accompagner !



## Alsace



Carine SCHINDLER

06.31.28.77.51



c.schindler@urpsmlgrandest.fr



## Lorraine



Johan PASCAL

06.79.61.32.08



j.pascal@urpsmlgrandest.fr



## Champagne-Ardenne



Brian GREMION

06.79.61.32.13



b.gremion@urpsmlgrandest.fr

# Les

# Communautés Professionnelles Territoriales de Santé



# URPSML

Médecins Libéraux  
GRAND EST



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

# Contexte

Instaurées en 2016 par la loi de modernisation du système de santé, les CPTS ont pour objectif de réunir, à leur initiative, les professionnels de santé, les acteurs du secteur socio-médical et du social d'un territoire autour d'un projet de santé commun répondant aux problématiques de santé de la population de ce même territoire.

Article 65 de la loi de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016, articles L.1434-12 et L.1434-13 du Code de la Santé Publique et instruction du 2 décembre 2016.

Les CPTS peuvent regrouper l'ensemble des professionnels de santé de 1er et 2nd recours (médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens, diététiciens, orthophonistes, orthoptistes, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, psychologues, spécialistes ...), les professionnels du secteur médico-social et social d'un territoire.



## Missions des CPTS



## Intérêts des CPTS



Assurer une meilleure coordination des actions des professionnels de santé sur un territoire



Renforcer les liens entre les différents professionnels de santé



Améliorer l'accessibilité aux soins de la population d'un territoire



Structurer le parcours de soin autour d'un projet de santé afin de mieux répondre aux besoins



Favoriser l'intérêt de l'exercice libéral, le tout dans une dynamique issue de l'initiative des acteurs de terrain



Développer un projet de santé partagé et bénéficier de financements dédiés